



**Service de l'édilité**  
Constructions

PUBLICATION  
BULLETIN OFFICIEL

---

## Enquête publique

Edition n° 27 du 08 juillet 2022

---

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Mme et M. Monica et Jürg Kläger pour la création d'une place de parc et l'installation d'un sauna et d'un jacuzzi extérieurs au lieu-dit La Coudreyge/Haute-Nendaz, plan 16 MC, parcelle 4589 propriété des requérants, coord. 2'589'193 / 1'114'486, zone H20.
- M. Pierre-Olivier Bourban pour la construction d'un immeuble de 4 appartements en résidence principale, bureaux, couverts à voitures et PAC géothermique au lieu-dit Le Praplan/Haute-Nendaz, plan 16 MC, parcelle 22470 propriété de l'hoirie Nestor Brocard, coord. 2'588'979 / 1'114'651, zone H50. En dérogation à l'art. 109.
- Mme Fatima Oliveira Udry et M. Jacques Udry pour la rénovation du chalet existant avec l'agrandissement de fenêtres, le remplacement du chauffage à mazout par une PAC intérieure et l'installation d'un jacuzzi extérieur au lieu-dit Bernoud/Haute-Nendaz, plan 10 MC, parcelle 721 propriété des requérants, coord. 2'589'014 / 1'114'391, zone H20.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 08 juillet 2022

**L'Administration communale**